

# **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 15 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le 15 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 04/05/2018

Secrétaire: CUGNET Georges

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline MOLLARD André, MUGERIN Alice

Absents excusés : COUX Emmanuel, LANDO Thierry, MOCELLIN Yves

### **OUVERTURE DE SÉANCE**

## **1- INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

- Mme Le Maire informe les élus que le gouvernement souhaite donner aux communes la compétence périscolaire pour l'accueil du mercredi. Lors du comité des maires du 14 mai dernier, il a été évoqué une possible gestion de cet accueil par la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Néanmoins cela serait très compliqué à mettre en place pour les petites communes.

- M. Le Préfet va de nouveau réquisitionner cette année les terrains d'Alpespace pour l'accueil des gens du voyage. Mme Le Maire et le conseil municipal déplorent l'absence d'anticipation et de solidarité. Chaque année Ste-Hélène-du-Lac est réquisitionnée alors qu'il était prévu une rotation entre les communes. Ce point de vue sera exprimé lors du prochain conseil communautaire.

### **COMMISSION URBANISME**

#### **Autorisations d'urbanisme accordées**

- 1 déclaration de travaux pour la dépose et mise en place d'un portail, au nom de M. FERNANDEZ Théo, rue au Carré, accordée le 02/05/2018.

- 1 déclaration de travaux pour des ouvertures de façades, au nom de M. CERUTTI Guy, La Gare, accordée le 06/04/2018.

- 1 déclaration de travaux pour l'extension d'un bâtiment existant, au nom de M. FAVRE Daniel, au Touvet, accordée le 10/04/2018.

- 1 déclaration de travaux pour la construction d'un mur de soutènement, au nom de M. GARRET Michel, Rue Galloux, accordée le 06/05/2018.

- 1 déclaration de travaux pour la construction d'un atelier, remplacement de la porte du garage, bardage et changements des volets, au nom de M. CHAMPIOT-BAYARD Aimé, rue de La Croisette, accordée le 04/05/2018

- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de Mme LEGARLANTEZECK, rue au Carré, accordée le 03/05/2018.

## **COMMISSION DES TRAVAUX**

- Les travaux d'aménagement à l'entrée du Pognient (écluses) sont terminés. Il semble qu'il y ait un problème de visibilité liée à la végétation. Ce point sera examiné et les végétaux gênants coupés.
- Une première réunion a eu lieu avec le CAUE pour établir le cahier des charges afin de recruter un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente. Il est également prévu une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur (Mairie/Ecole/salle polyvalente).
- Un appel à projets - cession foncière pour la parcelle C N° 260 au Chef-lieu a été lancé pour trouver un promoteur.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

M. BARNIER fait le point sur la matinée éco citoyenne du 07/04/2018. 50 volontaires ont participé au ramassage des déchets dans une bonne ambiance. L'intervention de la compagnie Déblok manivelle pour les poèmes a été très appréciée.

## **2- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations :

### **ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

- AICA de Ste-Hélène – La Chavanne : 130 €
- Amicale des pêcheurs : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association Lac'Anim : 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €

Elle précise que la somme de 50 € supplémentaire sera attribuée aux associations qui participent à l'animation de la vogue de Ste-Hélène et qui proposent au moins une activité.

### **AUTRES**

- Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac : 850 € (dont 350 € pour le projet d'école)

### **ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE**

- Accorderie du haut Grésivaudan et du Cœur de Savoie : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- Handisport Savoie : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Ligue de l'enseignement FOL : 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €

Le Conseil Municipal précise que les demandes devront être adressées à la mairie avant le 30 juin 2018, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune, les manifestations réalisées sur la commune en 2018, la participation ou non à la vogue, les activités régulières pratiquées à Ste-Hélène-du-Lac.

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION AU FDEC (Aménagement et sécurisation du carrefour Vers-Le-Bois - Grange-Maréchal sur la RD 204 A)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet suivant :

- Elargissement et sécurisation du carrefour au croisement des voies communales n° 5, n° 11 et de la route départementale n° 204 A.
- Création d'une zone de croisement sur la VC n°11, au sommet de la montée vers Grange-Maréchal.

Elle précise que ces travaux sont nécessaires afin de rendre ce carrefour fonctionnel pour les cars de ramassage scolaire ainsi que pour les particuliers. En effet à ce jour ce carrefour est dangereux car les bus et les voitures sont obligés de faire plusieurs manœuvres pour pouvoir tourner. Cet aménagement réglerait le problème de visibilité occasionnée par la configuration du croisement des deux voies communales et de la route départementale.

Par ailleurs la VC n° 11 ne permet pas sur ses 100 derniers mètres avant le carrefour, le croisement de deux véhicules alors que la visibilité est insuffisante et la déclivité forte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- adopte le projet cité ci-dessus dont l'estimation des travaux s'élève 114 785.50 € HT
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre du FDEC
- demande l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces et contrats nécessaires et en poursuivre l'exécution dans la mesure des financements mis en place.

### **4- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la réfection du toit de l'église.

Elle précise que ces travaux sont nécessaires car le toit est en mauvais état et devient dangereux pour les personnes qui circulent autour de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la mise en œuvre de la réfection du toit de l'église dont l'estimation des travaux s'élève 77 938 € HT
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental
- demande l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention
- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces et contrats nécessaires et en poursuivre l'exécution dans la mesure des financements mis en place.

### **5- RÉGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA VOIE COMMUNALE N° 8 (Rue au Carré)**

Mme Le Maire expose à l'assemblée que suite au bornage des parcelles N° C 166 et C 168, il apparaît qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la voie communale N° 8 au droit de la propriété située rue au carré. Suite à la proposition d'alignement du cabinet GEODE, géomètre de la dite propriétaire, Mme Le Maire propose l'acquisition de la parcelle n° C 168 f (30 ca) et la parcelle n° C 166 c (21ca).

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles n° C 168 f et n° C 166 c d'une contenance totale de 51 ca pour l'euro symbolique.

Les frais d'établissement de l'acte par Me ROISSARD, notaire, sont à la charge de la commune.

Mme Le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette régularisation.

## **6- TRANSFERT DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

Mme Le Maire expose que suite à la dissolution du budget annexe de l'assainissement et à la reprise dans le budget principal de la commune du résultat de la section de fonctionnement (+ 418 216.09 €) et du solde d'exécution de la section d'investissement (-94 470.16 €), il convient de statuer sur le transfert en tout ou en partie des résultats du budget d'assainissement à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Vu les restes à réaliser d'un montant de 229 000 € qui correspondent au paiement des factures restantes sur 2018 pour les travaux de la reconstruction de la station d'épuration par la Communauté de communes Cœur de Savoie,

Vu l'emprunt relais de 160 000 € qui a été contracté avec le crédit agricole sur une durée de 24 mois,

Vu le solde des subventions de 70 264 € restant à percevoir par le Communauté de Communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer le solde excédentaire soit 323 745 € qui sera imputé au compte 678.

## **7- TARIFS ET RÈGLEMENT DE LA CANTINE ET LA GARDERIE POUR L'ANNÉE 2018/2019**

Le fournisseur actuel des repas de la cantine (Restalliance) souhaite augmenter son tarif à partir de septembre 2018 de 1.5 % maximum soit 4.66 € TTC le repas.

Mme le Maire propose de changer de prestataire pour la livraison des repas de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

Elle présente la proposition de la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR qui sert également les cantines de Laissaud et Les Mollettes. La prestation inclut un produit Bio par jour, un menu par semaine intégralement composé de produits bio, un menu par semaine végétarien et du pain bio chaque jour. La livraison des repas s'effectuera en liaison froide au prix de 3.55 € HT soit 3.75 € TTC.

Mme Le Maire précise que le prix de la cantine scolaire et de la garderie ne comprend pas les charges de fonctionnement du service (personnel, entretien, chauffage...) qui restent à la charge de la commune.

Le repas restera donc fixé à 5 € comme l'année 2017/2018.

Concernant la garderie, elle propose de ne pas augmenter le prix de la garderie qui est de 2 € le passage, pour l'année 2018/2019. Chaque retard après 18 h 30 sera facturé un passage.

Il convient également d'approuver le règlement de la cantine et de la garderie scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- retient la proposition la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR à 3.55 € HT soit 3.75 € TTC le repas.

- fixe le prix du repas pour la cantine scolaire de Ste-Hélène-du-Lac pour l'année scolaire 2018/2019 à 5 € TTC à partir du 03/09/2018.

- fixe le prix de la garderie à 2 € le passage pour l'année 2018/2019 à partir du 03/09/2018.

- approuve le règlement de la cantine et de la garderie scolaire.

- charge Mme le Maire de signer la convention pour la fourniture des repas en liaison froide pour l'année scolaire 2018/2019.

## **8- MODIFICATION DU PERIMÈTRE DU SITE NATURA 2000**

Mme Le Maire présente le document concernant la modification du périmètre du site Natura 2000. Il convient de donner un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (Pour : 10 - Contre : 1) :

- décide de faire les remarques suivantes au sujet de cette modification :

Est-il pertinent de mettre la zone au niveau du village du Touvet en zone humide ? Cette partie est en zone agricole cultivée à ce jour.

De plus le schéma directeur d'assainissement prévoyant l'installation d'une station de traitement des eaux usées pour le village en amont dans cette zone, les élus demandent à ce qu'il en soit tenu compte et proposent une modification du périmètre proposé. (Plan modifié ci-joint). Ces remarques ont déjà été formulées par la commune à chaque réunion organisée par la Direction Départementales des Territoires.

### **Divers :**

- Mme Le Maire informe les élus que la requête de la SCI SAHELAC demandant l'annulation de la délibération du 11/07/2016 approuvant le PLU a été rejetée par jugement du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 02/05/2018.

- Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne fait un retour très positif sur les « Jardins de Marie » en soulignant l'excellente ambiance qui règne entre les utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Mme Le Maire.